



26/05/2026

Comité syndical

PROCES-VERBAL

Ordre du jour :

- 1) Appel nominatif
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du procès-verbal du comité syndical du 9 avril 2026
- 4) Adoption du règlement intérieur du comité syndical
- 5) Composition de la commission d'appel d'offres – Annule et remplace la délibération D031-2026
- 6) Adoption du règlement budgétaire et financier
- 7) Convention de partenariat avec le Comité Social et Économique de l'entreprise Renault Trucks – Autorisation de signature
- 8) Convention de mise à disposition de service – Autorisation de signature
- 9) Convention de mise à disposition d'un agent – Autorisation de signature
- 10) Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet
- 11) Questions diverses

La séance débute à 18h31.

1) Appel nominatif

L'appel nominatif est effectué par M. le Président du SIEPEA.

Présents : Philippe Mazière, Jérémy Roux, Mathieu Meyze, Nathalie Bruyère, Caroline Caille, Cécile Fougères, Sylvie Rassat

Invités : Claude Compain, Philippe Cousty, Arnaud Raffier, Thierry Lachaise, Sylvie Refanche, Jean-Yves Rigout

Absents excusés : Véronique Barinotto, Céline Borgia, Myriam Boulesteix, Claire Malric, Eva Metoux, Sandra Piralla

Invité excusé : Laurent Bila

Agent du SIEPEA présent : Stéphane Barreteau

Quorum : 5. Présents : 7. Le quorum est atteint.

2) Désignation du secrétaire de séance

Mme Nathalie BRUYÈRE est désignée secrétaire de séance.

3) Approbation du procès-verbal du comité syndical précédent

En l'absence d'observations, le procès-verbal du comité syndical du 9 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

4) Adoption du règlement intérieur du comité syndical

Le Président rappelle qu'en application de l'article L5211-1 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical doit adopter son règlement intérieur dans les six mois suivant sa constitution.

Un projet de règlement intérieur est présenté à l'assemblée. Il reprend largement le règlement en vigueur lors de la mandature précédente, à l'exception de quelques éléments qui ont été actualisés conformément à l'évolution législative.
Le comité syndical adopte à l'unanimité le règlement intérieur tel qu'examiné en séance.

5) Composition de la commission d'appel d'offres – Annule et remplace la délibération D031-2026

Le Président rappelle que la composition de la commission d'appel d'offres a été délibérée le 9 avril 2026 (5 membres titulaires et 5 membres suppléants, conformément à l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales).

Or les services de la Préfecture ont estimé qu'il était préférable que seuls des conseillers syndicaux titulaires y siègent.

Par conséquent, il est nécessaire de modifier la composition de la commission d'appel d'offres.

Sont déclarés élus :

- titulaires : Mme BRUYÈRE, Mme CAILLE, M. MEYZE, Mme RASSAT, M. ROUX

- suppléantes : Mme FOUGERAS, Mme MALRIC

6) Adoption du règlement budgétaire et financier

Le Président expose que, depuis le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, l'adoption d'un règlement budgétaire et financier est devenue obligatoire pour les communes et leurs groupements de plus de 3 500 habitants.

Ce règlement budgétaire et financier a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Il décrit notamment les processus financiers internes que le SIEPEA a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion.

Il permet également d'identifier le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence.

Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement sont des éléments obligatoires du règlement.

Arrivée de M. Jean-Yves RIGOUT à 18h44.

Le comité syndical adopte à l'unanimité le règlement budgétaire et financier tel qu'examiné en séance.

7) Convention de partenariat avec le Comité Social et Économique de l'entreprise Renault Trucks – Autorisation de signature

Le Président indique que le Comité Social et Économique (CSE) de l'entreprise RENAULT TRUCKS de Limoges propose à ses salariés une participation financière pour la prise en charge de leurs enfants en accueil de loisirs.

Des réductions sont appliquées lors de la facturation du service aux familles et le CSE verse ensuite à l'organisateur sa participation qui correspond rigoureusement aux réductions consenties : 4 € par journée et 2 € par demi-journée.

Afin que les familles concernées puissent bénéficier du dispositif, il convient de signer la convention de partenariat qui est jointe au dossier de convocation.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la convention de partenariat avec le CSE de Renault Trucks et autorise le Président à la signer.

8) Convention de mise à disposition de service – Autorisation de signature

Le Président rappelle que, eu égard à son statut de syndicat intercommunal, le SIEPEA dispose de compétences limitativement transférées par les communes.

En particulier, il ne comprend pas de service technique dédié à l'entretien des locaux.

Dans ces conditions, considérant les besoins en matière d'entretien des espaces verts, il est envisagé de signer une convention de mise à disposition de service avec la commune de Saint-Gence, qui dispose des moyens humains et matériels nécessaires, et de la proximité immédiate pour les interventions concernées.

Le Président précise que le projet de convention qui est présenté a reçu un avis favorable du comité social territorial dans sa séance du 27 avril 2026.

Le Président rappelle que le besoin est estimé à quatre heures par mois, huit mois par an. M. LACHAISE précise qu'il s'agit d'une mise à disposition de service et non pas d'un agent en particulier, ce qui facilitera l'organisation du côté de la commune de Saint-Gence. M. RIGOUT demande quel sera l'impact sur la participation financière des communes. Il est répondu que c'est le SIEPEA qui remboursera la commune de Saint-Gence. Le comité syndical approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition de service avec la commune de Saint-Gence et autorise le Président à la signer.

M. MEYZE expose qu'il y a des besoins similaires pour les petites interventions techniques au niveau des locaux.

M. COMPAIN indique que la commune de Peyrilhac a lancé un recrutement car elle recherche un agent technique polyvalent. Toujours dans un souci de mutualisation des moyens à l'échelle intercommunale, la réflexion relative à une mise à disposition pourra être menée ultérieurement.

9) Convention de mise à disposition d'un agent – Autorisation de signature

Le Président fait du fait que la commune de Veyrac a exprimé des difficultés dans la gestion de certains dossiers à fort enjeu mais dont les missions associées relèvent d'un temps de travail faible, non compatible avec le recrutement d'un agent permanent disposant de compétences spécifiques.

La commune de Veyrac sollicite la mise à disposition du directeur général des services du SIEPEA dans les conditions fixées par le projet de convention qui est présenté à l'assemblée. Le Président précise que l'agent a donné son accord et que, compte tenu de la faible quotité du temps de travail concernée, l'étude d'impact sur le fonctionnement du SIEPEA permet de répondre favorablement à la sollicitation de la commune de Veyrac.

Il ajoute que l'équipe administrative de la Mairie de Veyrac fonctionne bien, mais qu'elle peut parfois rencontrer des difficultés sur certains dossiers. Ainsi le directeur général des services du SIEPEA pourrait apporter son aide sans que cela ne porte préjudice au syndicat. M. RIGOUT indique que les agents de la Mairie ont été consultés et qu'ils accueilleraient cette aide favorablement.

M. COMPAIN demande combien d'heures la mise à disposition pourrait représenter. Il est répondu qu'il s'agit de deux heures par semaine à répartir selon les besoins.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition d'un agent avec la commune de Veyrac et autorise le Président à la signer.

10) Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet

Le Président explique qu'un agent travaillant au sein de la crèche a été recruté pour plusieurs remplacements successifs.

Depuis l'augmentation de la capacité d'accueil de la structure en janvier 2026 (passage de 36 à 40 places), des besoins supplémentaires se sont manifestés. Considérant qu'il s'agit de besoins pérennes, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet. L'agent qui assure depuis plusieurs mois les remplacements indiqués ci-dessus et qui donne entière satisfaction pourra être nommé pour occuper ce poste, ce qui permettra par ailleurs de mettre fin à la précarité de sa situation administrative.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2026.

11) Questions diverses

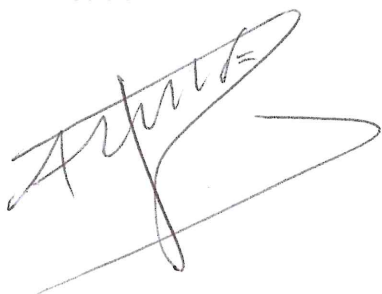
Le Président fait état des différentes manifestations à venir :

- 27 mai à 17h45, atelier parentalité « heure du conte » à la bibliothèque de Saint-Gence ;
- 30 mai à 10h00, à l'occasion des portes ouvertes de l'accueil de loisirs, visite du SIEPEA pour les élus qui ne connaissent pas encore le pôle enfance intercommunal ;
- 8 juin à 18h00, commission ressources humaines ;
- 11 juin à 18h00, comité de pilotage du projet éducatif de territoire ;
- 13 juin à 9h30 et 10h00 (deux départs), balade contée et gourmande dans la forêt de Saint-Gence ;
- 1^{er} juillet à 18h30, soirée de fin d'année pour les élus et le personnel ;
- 2 juillet à 19h15, soirée bilan du RPE ;

- 3 juillet à 18h30, soirée de fin d'année à la crèche ;
- 16 juillet à 18h30, accueil des nouvelles familles à la crèche.

En l'absence d'autres remarques et dans la mesure où tous les points prévus à l'ordre du jour ont été abordés, la séance est levée à 19h16.

Philippe MAZIÈRE
Président

A stylized handwritten signature in dark ink, featuring a large, sweeping loop and a sharp, angular end.

Nathalie BRUYÈRE
Secrétaire de séance

A handwritten signature in dark ink, consisting of a circular loop followed by a series of fluid, connected strokes.